



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Mende, le **8 AOUT 2023**

à

Madame Hélène Doussière
Total Energies Renouvelables France
Agence Languedoc Roussillon
1399 avenue Georges Frêche
34970 LATTES

OBJET : Etude préalable de la compensation collective agricole – Parc photovoltaïque de Nozières, Peyre en Aubrac.

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, conformément aux articles L112-1-3 et D112-1-21 du Code Rural et de la pêche maritime, l'étude préalable concernant la compensation collective agricole liée au projet du parc photovoltaïque au sol de Nozières situé sur la commune de Peyre en Aubrac.

Cette étude a été produite par la Chambre d'Agriculture de la Lozère.

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réunie le jeudi 29 juin 2023 a émis un avis favorable.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable sur ce dossier.

Le préfet

Philippe CASTANET